Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HOTEL DE VILLE - BP N°1100

11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

Délibération N°2026-43

MATIERE DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

SOUS-MATIERE : EMPLOI-FORMATION PROFESSIONNELLE

OBJET : CONVENTION UNIS.CITE/CCAS 2026-2027 DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOLIDARITE SENIORS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

L'an deux mille vingt-six,

Le Mardi 22 Septembre 2026 à 08h30,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe GREFFIER,

Date de convocation : le 16 Septembre 2026,

PRESENTS : M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, M. Didier GANGLOFF, Mme Marie DE ALMEIDA, M. Jean-Baptiste MOUTON, Mme Corinne PEYCHOU, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATIONS :
Mme Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Madame Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES.
Mme Jennifer KERIVY donne pouvoir à Madame Marie DE ALMEIDA.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Didier GANGLOFF.

Le Conseil Départemental de l'Aude, dans le cadre de sa compétence centrale en matière de solidarité humaine et plus spécifiquement en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, a engagé un partenariat avec Unis-Cité dans le cadre du programme national « service civique solidarité senior ».
Unis Cité est une association qui a pour mission d'organiser et de promouvoir le service civique des jeunes dans plusieurs domaines (environnement, humanitaire...) dont celui de la solidarité avec le double objectif de lutter contre l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle.

Pour la troisième année consécutive, le CCAS a souhaité être partie prenante de ce dispositif, porté par le Conseil Départemental de l'Aude, en signant une convention avec Unis-Cités pour définir les conditions dans lesquelles Unis-Cité et le CCAS de Castelnaudary, et en particulier la Résidence Autonomie Pierre Estève, mettront en place leur partenariat et fixeront les engagements respectifs de chacune des parties dans le cadre du programme Solidarité Séniors.

Le programme Solidarité Séniors est soutenu financièrement par le Conseil Département de l'Aude et l'AGIRCC ARCO. Ainsi, l'intervention des deux services civiques n'implique aucun coût financier pour le CCAS.

Ainsi, de novembre 2026 à juin 2027, deux services civiques, interviendront principalement à la Résidence Autonomie Pierre Estève dans le cadre d'actions menées en faveur de la lutte

contre l'isolement social des séniors à travers des visites de convivialité à domicile et des ateliers collectifs.
Ils pourront également participer à des animations à la salle Sainte Catherine du papy loft ainsi que lors d'actions conjointes avec des associations locales (les Petits Frères des Pauvres...) ou des acteurs institutionnels (CCAS, Espaces Séniors…).
Ils sont présents à la résidence les mercredis, jeudis, vendredis sauf durant leurs congés annuels ainsi qu'en cas d'absences exceptionnelles pour formations ou autres.

Cette convention définit les engagements des deux intervenants :

- Pour Unis-Cités :

 - Le portage juridique et administratif de l'ensemble du programme ;

 - Le recrutement, la formation, et le suivi général des jeunes volontaires ;

 - Le suivi mensuel avec la Directrice des Solidarités.

- Pour le CCAS :

 - La communication auprès des résidents et du personnel de la Résidence Autonomie Pierre Estève et des seniors de la commune relevant de ce dispositif ;

 - L'accompagnement des 2 services civiques dans la réalisation de leurs missions et de leur projet professionnel ;

 - La communication avec le coordonnateur d'Unis Cité sur les éventuelles difficultés des jeunes ainsi que la participation aux réunions mensuelles.

Unis-Cité et le CCAS s'engagent à coopérer et à valoriser leur partenariat dans la couverture médiatique des actions réalisées.

En termes de responsabilité et d'assurance, les jeunes restent sous la responsabilité de l'association Unis-Cité durant tous les temps où ils sont en Service Civique.

Chacune des parties s'engage à respecter les différents articles de la convention. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention. En dernier lieu, chaque partie pourra dénoncer la convention sous réserve que la partie concernée motive et notifie sa demande par écrit 1 mois avant le terme de la convention.

En conséquence,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE

VALIDE les termes de la convention qui prévoit de novembre 2026 à juin 2027 l'accueil de deux services civiques qui interviendront dans le cadre des actions visant à lutter contre l'isolement social des séniors de la ville et également au sein de la Résidence Autonomie Pierre Estève dans le cadre des animations collectives et individuelles ;

L'AUTORISE à signer la convention entre Unis-Cité et le CCAS pour 2026-2027 dans le cadre du programme Solidarité Séniors

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :

24 SEP. 2026

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :

24 SEP. 2026

Et par publication le :

29 SEP. 2026

Par délégation,
Le Vice-Président du CCAS,

Didier GANGLOFF

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 22 Septembre 2026

Le Président,

Philippe GREFFIER

Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20260922-DB202643-DE
Reçu le 24/09/2026